



13.01.2017 15:32:58 SDA 0096bsf

Suisse / Berne (ats)

Politique, Parlement, Chambre basse, Economie et finances, Casinos

Une commission contre le blocage des sites de jeu illégaux

La nouvelle loi sur les jeux d'argent ne doit pas permettre le blocage de sites étrangers en ligne non autorisés en Suisse. Contrairement au Conseil des Etats, la commission compétente du National estime qu'il faut d'abord observer la situation durant cinq ans.

Rien n'est joué, car la commission des affaires juridiques ne l'a décidé que par 13 voix contre 12. Pour la majorité, prévoir le blocage de sites de jeux étrangers serait disproportionné et trop facile à contourner, a expliqué vendredi devant la presse le conseiller national Beat Flach (PVL/AG).

La technologie va en outre évoluer. La commission ne veut toutefois pas que rien ne puisse être fait. La Commission fédérale des jeux devrait pouvoir prendre des mesures contre les exploitants de jeux en ligne illégaux.

L'évolution du marché suisse des jeux sur Internet non autorisés devrait en outre être suivie de près. Si le Conseil fédéral constate au bout de cinq ans que des mesures plus rigoureuses s'imposent, il devrait pouvoir prendre des mesures techniques appropriées qui soient proportionnées et respectent la liberté d'opinion et d'information, propose la majorité.

Pas d'impôts du tout

La commission s'écarte aussi du Conseil des Etats concernant l'imposition des bénéfices provenant des jeux d'argent. Comme les gains issus des jeux de casino, ceux des loteries et des paris professionnels devraient être exonérés d'impôts, estime-t-elle par 14 voix contre 10. Pas question de limiter cet allègement aux gains inférieurs à 1 million de francs comme le veulent les sénateurs.

Une minorité soutient les conseillers aux Etats. Une autre veut rendre imposable tous les gains provenant de jeux de casino à partir de 10'000 francs.

Pas de nouvelle concession

La nouvelle loi prévoit l'autorisation de e-casinos, mais il ne devrait pas y avoir de nouveau type de concession à cet effet. Il a toutefois fallu la voix prépondérante du président Jean Christophe Schwaab (PS/VD) pour que la commission ne crée pas de divergence avec le Conseil des Etats.

Les exploitants remplissant les conditions pour obtenir une concession de type A pourront offrir des jeux en ligne. La minorité voudrait des concessions distinctes pour les offres sur Internet, ce qui permettrait aussi à des prestataires étrangers d'obtenir des concessions.

Toujours de justesse (par 12 voix contre 11 et 1 abstention), la commission souhaite comme le Conseil des Etats que l'organisation à des fins commerciales de sociétés de joueurs visant la participation de tiers à des jeux soit interdite. Il arrive qu'une grande partie des gains ne soit pas reversée aux joueurs, a justifié M. Schwaab.

La majorité se rallie encore aux sénateurs concernant les mesures de prévention visant à lutter contre la dépendance au jeu. C'est "non" par 17 voix contre 7 à une taxe pour financer ces mesures, et "non" par 16 voix contre 7 à l'institution d'une commission fédérale pour les questions liées au jeu excessif.

Date: 13.01.2017

ats

L'information à la source.



Agence Télégraphique Suisse

Agence Telegraphique Suisse
3001 Bern
031/ 309 33 33
www.sda.ch/de/kontakt/

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Agences de presse

N° de thème: 729.006
N° d'abonnement: 729006

Limiter la rémunération

La commission a enfin complété le projet initial. Elle propose de limiter au montant de la rémunération d'un conseiller fédéral le salaire des personnes employées par un exploitant de jeux de grande envergure. Les maisons de jeu devraient en outre pouvoir organiser des jeux d'adresse et proposer la participation à des paris sportifs et à des loteries.

Au vote sur l'ensemble, la commission a adopté le projet sans opposition, mais avec 5 abstentions. Le National traitera le sujet lors de la session de printemps.